

qualité il atteste (e.a. avec de PORTZHEIM) « sous leurs cachets et signatures » que Bonav. Servais Fr. de Baillet a été reçu le 23-6-1751 à l'Etat noble. ⁵⁰⁾

Il semble que notre marquis jouissait de la confiance particulière du président du Conseil Provincial, à en juger d'après les nombreuses commissions dont de Gerden le chargeait en 1774 lors de la courte visite rendue à Luxembourg par l'archiduc Maximilien, fils cadet de Marie-Thérèse voyageant sous le pseudonyme d'un comte de Bourgogne..., à moins que l'on ne veuille considérer comme dégradante la charge d'aller quérir nappes et serviettes auprès des particuliers. En effet, il s'avéra au dernier moment qu'un bien plus grand nombre de convives que prévu devait participer au dîner à servir dans les salles des Etats au premier étage de l'Hôtel-de-Ville. Le pauvre marquis, qui avait fourni lui-même deux nappes fines, « n'a eu que des défaites pour réponses », du moins chez les particuliers. ⁵¹⁾

La révocation des professeurs jésuites au Collège de Luxembourg en 1773, par suite de la suppression de la Compagnie de Jésus, avait causé des regrets unanimes, même parmi les membres de la Loge « La Parfaite Union », sur la liste de laquelle figurait en 1777 comme membre « le marquis Du Pontois, député aux Etats ». ⁵²⁾ Aussi celui-ci ne se fit-il pas faute de se rallier à ses cinq collègues de la Députation des Etats pour, au début de l'année 1778, présenter des objections à la « dépêche circulaire » du 30-12-1777 par laquelle la Députation fut chargée d'obligations à l'égard du nouveau Collège, obligations que la Députation ne se sentait pas en mesure d'exécuter sans en référer préalablement à l'assemblée générale. Le gouvernement central ne cessant d'insister, les députés luxembourgeois s'adressèrent à deux reprises à l'Impératrice (le 13-2-1778 et le 23-2-1779). Après que Marie-Thérèse eut rassuré les Etats qu'il ne s'agissait pas de charges nouvelles, mais qu'il fallait continuer aux « nouvelles études » les mêmes secours accordés aux ci-devant jésuites — ce qui n'était pas tout à fait le cas — on trouva finalement un arrangement. ⁵³⁾

Voici ce qui reste à rapporter sur les dernières années du marquis !

En 1770, il céda au duc de Looz-Corswarem les hautes, moyennes et basses justices de Thiaumont, Hachy, Nobressart et Hinstert... ce qui ne l'empêchait pas d'infliger, fin de l'année, une amende à plusieurs particuliers pour pâture de leur bétail dans les prairies de la Petite Bulle et du Vieil Etang ; d'où requête du duc au Conseil Provincial pour protester contre cet « acte de juridiction plus permis au marquis du Pont d'Oye » (Requête Dujardin du 1-10-1771).

Pour les années 1771 à 1785, nous avons trouvé dans les papiers du docteur Witry les dettes suivantes pour le remboursement desquelles des requêtes furent adressées au Conseil Provincial :

382 reichsthalers dus aux héritiers de feu Nic Kneip, bailli à Esch-sur-Sûre (Acte J.P. Kneip du 3-1-1771) ;

49 et demi écus pour livraison (entre 1768 et 1770) de 22 tonneaux de bière par P. Grendel d'Arlon (Acte N. Pastoret du 16-4-1771) ;